

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance du 7 décembre 2012

---

### PROJET DE DÉLIBÉRATION

#### **N° C-12-05-01 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, RECHERCHE ET EMPLOI - PROGRAMME D'ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - ADOPTION DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME D'ACTIONS - DÉCLARATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**

Le projet d'Agglomération de Caen la mer est essentiellement construit autour de trois objectifs principaux pour le territoire : ambition, solidarité et éco-responsabilité. Il énonce dans son objectif stratégique n°2 : «*attirer, soutenir et fidéliser les entreprises et emplois*», la volonté de l'Agglomération de «*favoriser le développement de l'Economie résidentielle en proposant un plan d'actions de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)*».

C'est dans ce cadre que s'inscrit la mise en place du programme d'actions en faveur de l'économie sociale et solidaire proposé aujourd'hui. Ce programme (joint en annexe) est le résultat de la mobilisation d'un ensemble d'acteurs depuis le mois de mars 2012. A la suite d'une série d'entretiens qualitatifs, quatre groupes de travail ont été constitués. Ces groupes de travail ont permis de dégager six grandes orientations générales que Caen la mer vous propose d'adopter, à savoir :

- positionner Caen la mer comme coordonnateur reconnu de l'économie sociale et solidaire par la construction d'une politique dédiée,
- communiquer autour des actions d'ESS mises en place par les collectivités et acteurs du territoire,
- créer des formations à destination des élus et des techniciens en co-construction avec les acteurs de l'ESS,
- agir pour la mise en réseau des acteurs de l'ESS,
- agir en matière d'entrepreneuriat social,
- suivre l'appel à projets « cap sur l'ESS » 2012 et engager des réflexions sur sa pérennisation et les modalités de sa mise en action.

Pour la mise en œuvre de ces orientations, un plan d'action triennal a été élaboré. Ces actions seront mises en œuvre à court et moyen terme. Ces dernières sont susceptibles d'évoluer en fonction des besoins recensés sur le territoire et du financement alloué à chacune d'elles.

Si de nouvelles actions doivent être mises en place ou évoluer, elles feront l'objet d'une nouvelle délibération, précisant les modalités et les moyens mis en œuvre pour leur réalisation.

VU l'avis de la commission "développement économique, recherche et emploi" du 8 novembre 2012,

VU l'avis du bureau communautaire en date du 29 novembre 2012,

Le conseil, après en avoir délibéré :

**DÉCLARE** d'intérêt communautaire, au titre de sa compétence développement économique, les actions en matière d'économie sociale et solidaire, telles que présentées ci-dessus, et rappelées ici:

- action 1 : positionnement
- action 1.1 : constitution d'une charte
- action 2 : communication

- action 3 : formation des techniciens
- action 3.1 : sensibilisation élus
- action 4 : mise en réseau
- action 5 : aide à l'entrepreneuriat social
- action 6 : appels à projets

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :

**Le président**

Transmis à la préfecture le  
Affiché le  
**Exécutoire le**

**Philippe DURON**

section de fonctionnement-Dépenses			CHAP.	2013	2014	2015	Commentaires
Action 1	Positionnement	adhésion à la charte RTES	011	1 000	1 000	1 000	
		0,5 ETP (poste attaché)	012	20 000	20 000	20 000	Budget RH
Action 1.1	Constitution d'une charte pour CLM		011	1 000	1 000	1 000	
<b>Sous total action 1</b>				<b>22 000</b>	<b>22 000</b>	<b>22 000</b>	
Action 2	Communication-événementiel	magazine sillage	011	1 000	1 000	1 000	Budget communication
		création flyer	011	1 000	1 000	1 000	
		événementiel	011	2 000	2 000	2 000	
<b>Sous total action 2</b>				<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	
Action 3	Formations	Formation 1 journée techniciens	011	1 000	0	500	Budget RH
Action 3.1		Formation 1 journée élus	011	1 000	0	500	
<b>Sous total action 3</b>				<b>2 000</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>	
Action 4	Mise en réseau	Forum ESS, petits déjeuners, visites d'entreprises, soutien à la création d'un Pôle territorial de coopération économique (PTCE)	011	15 000	10 000	10 000	
<b>Sous total action 4</b>			011	<b>15 000</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	
Action 5	Aide à l'entrepreneuriat	Soutien aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire	65	30 000	15 000	30 000	
<b>Sous total action 5</b>				<b>30 000</b>	<b>15 000</b>	<b>30 000</b>	
Action 6	Appel à projets ESS	Appel à projets	65	0	70 000	0	
<b>Total section de fonctionnement-Dépenses</b>				<b>73 000</b>	<b>121 000</b>	<b>67 000</b>	

Section de fonctionnement-Recettes			CHAP.	2013	2014	2015	
Action 6	Appel à projets ESS	Appel à projets	70	0	20 000	0	Somme versée par la caisse des dépôts. Cette somme est susceptible d'évoluer et 20 000 euros est la fourchette basse
<b>Sous total action 6 (dépenses-recettes)</b>					<b>-50 000</b>		
<b>Total section de fonctionnement-Recettes</b>				<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	
<b>Bilan de la section de fonctionnement</b>				<b>-73 000</b>	<b>-101 000</b>	<b>-67 000</b>	

Section d'investissement-Dépenses			CHAP.	2013	2014	2015	
Action 5	Aide à l'entrepreneuriat	Soutien Basse Normandie Active (BNA)		30 000	30 000	30 000	
<b>Bilan de la section d'investissement</b>				<b>-30 000</b>	<b>-30 000</b>	<b>-30 000</b>	

<b>Côté total des actions-Budget dévéco, RH, Communication</b>		<b>103 000</b>	<b>131 000</b>	<b>97 000</b>	
<b>Total budget communication + RH</b>		<b>23 000</b>	<b>22 000</b>	<b>23 000</b>	Pris en charge par autres services Dévéco
<b>Total budget Dévéco</b>		<b>80 000</b>	<b>109 000</b>	<b>74 000</b>	Pris en charge par dévéco

## Fiche action n° 1

### Positionnement de Caen la mer

<u>Titre de l'action</u> : positionnement de Caen la mer	
<u>Objectif(s) de l'action</u> : inscrire dans le temps une action en matière d'ESS et contribuer au développement économique local	
<u>Contexte de la demande</u> : Caen la mer doit inscrire son action dans le temps pour développer durablement l'ESS. C'est l'objet même de ce plan triennal.	
<u>Contenu souhaité</u> :	
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Construction dans le temps d'une politique dédiée à l'ESS</li><li>➤ Mise en place d'un interlocuteur unique pour l'ESS faisant le lien entre les acteurs de l'ESS, les porteurs de projets et les services de Caen la mer</li><li>➤ Construction en partenariat avec les communes-membres de la communauté d'agglomération, les autres collectivités, et les services de l'Etat</li><li>➤ Adhésion au RTEs</li><li>➤ Construction d'une charte pour Caen la mer (cf. fiche action n° 1.1)</li></ul>	<u>Organisateur</u> : direction du développement économique
<u>Partenaires</u> : acteurs de l'ESS, autres collectivités, services de l'Etat, RTEs	<u>Organisateur</u> : direction du développement économique
<u>Nombre de personnes visées</u> : la population et acteurs du périmètre visé.	<u>Public ciblé</u> : Grand public et spécialistes ; les acteurs et porteurs de projets de Caen la mer et des communes membres.
<u>Calendrier souhaité</u> : sur 3 ans	<u>Lieu</u> : Caen la mer

## Fiche action n° 1.1

### Constitution d'une charte

<u>Titre de l'action</u> : constitution d'une charte ESS pour Caen la mer	
<u>Objectif(s) de l'action</u> : - permettre d'agréger des acteurs de l'ESS autour des valeurs retenues par Caen la mer - donner des indicateurs d'identification des projets répondant aux attentes et à la politique de Caen la mer en matière d'ESS	
<u>Contexte de la demande</u> : L'agglomération ne se limitera pas à l'entrée statutaire pour identifier l'appartenance d'une entreprise ou d'un projet au champ de l'ESS. Une charte, donnant un certain nombre de garanties à Caen la mer sur l'entreprise aidée, est un préalable nécessaire (à l'instar du label en réflexion au niveau du ministère de l'ESS).	
<u>Contenu souhaité</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Constitution d'une charte pour Caen la mer</li><li>➤ Co-construction du contenu avec les acteurs de l'ESS</li><li>➤ Document de référence : charte du RTEs (Caen la mer est signataire)</li><li>➤ Constitution d'un réseau de signataires de la charte</li><li>➤ Inclure dans les signataires, toutes les entreprises se reconnaissant dans la charte ou répondant, ou remportant, l'appel à projets</li></ul>	
<u>Lieu</u> : Caen la mer	<u>Organisateur</u> : direction du développement économique
<u>Nombre de personnes visées</u> : les entreprises de l'ESS situées sur l'agglomération	<u>Public ciblé</u> : dans un premier temps, les partenaires de Caen la mer, et les entreprises et acteurs déjà identifiés (appel à projets, groupes de travail sur l'ESS)
<u>Calendrier souhaité</u> : Fin 2013	<u>Partenaires</u> : Les acteurs de l'ESS, les services de Caen la mer

## Fiche action n° 2

### Communication sur l'ESS

<u>Titre de l'action</u> : Communication sur l'ESS	
<u>Objectif(s) de l'action</u> : Faire connaitre l'action de Caen la mer dans le domaine de l'ESS et communiquer sur les actions d'ESS conduites sur le territoire.	
<u>Contexte de la demande</u> : Dans le cadre de la poursuite du projet d'agglomération relatif à l'Economie Sociale et Solidaire, Caen la mer doit développer, suite à l'appel à projets, son ancrage local dans le champ de l'ESS et développer des outils de communication permettant une interconnaissance (entreprises dites classiques, entreprises ESS, acteurs du territoire et collectivités publiques)	
<u>Contenu souhaité</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Utilisation des outils de communication de Caen la mer (Internet, magazine Sillage, réseaux sociaux...)</li><li>➤ Adaptation de ces outils</li><li>➤ Construction des contenus avec les acteurs par des groupes de travail</li><li>➤ Communication autour des outils des partenaires</li><li>➤ Construction d'un flyer Caen la mer présentant le service ESS et les partenaires associés qui peuvent aider les porteurs de projets</li></ul>	
<u>Partenaires</u> :  CRESS, ARDES, BNA...	<u>Organisateur</u> :  Service communication et Direction du développement économique
<u>Nombre de personnes visées</u> : la population de l'agglomération et au delà	<u>Public ciblé</u> :  Grand public et spécialistes
<u>Calendrier souhaité</u> : Début janvier et action sur 3 années	<u>Méthodologie</u> :  Co-construction des contenus avec les acteurs de l'ESS.

## Fiche action n° 3

### Formation ESS

<p><u>Titre de l'action :</u> Formation à l'Economie Sociale et Solidaire</p>	
<p><u>Objectif(s) de formation :</u> Donner aux cadres et aux chefs de services une visibilité sur ce que représente l'ESS : domaines d'interventions, acteurs concernés, place des projets dans l'économie globale, pérennité des projets, rôle de la collectivité et des services...</p>	
<p><u>Contexte de la demande :</u> Dans le cadre de la poursuite du projet d'agglomération, Caen la mer développe son action dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire. Cette année a débuté par un appel à projets. Les services doivent être à même de répondre aux sollicitations et de pouvoir faire fonctionner cette économie au service de la collectivité.</p>	
<p><u>Contenu souhaité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Identification des structures de l'ESS</li><li>➤ Identification des services mobilisables par les acteurs de l'ESS, et des rôles de chacun dans les services et entre services</li><li>➤ Identification des acteurs de l'ESS par domaines de compétences et champs d'activités afin de les mobiliser en interne et dans nos marchés</li><li>➤ Sensibilisation aux valeurs de l'ESS</li></ul>	
<p><u>Nombre de jours :</u> 1 journée</p>	<p><u>Lieu de formation :</u> Caen la Mer</p>
<p><u>Nombre de personnes à former :</u> Une soixantaine</p>	<p><u>Public ciblé :</u> Cadres et chefs de services</p>
<p><u>Calendrier souhaité :</u> Séminaire de cadres – Printemps 2013</p>	<p><u>Formateurs :</u> Développement économique, CRESS ou ARDES. Co-construction de la formation.</p>

## Fiche action n° 3.1. Sensibilisation ESS

<p><u>Titre de l'action :</u> Sensibilisation à l'Economie Sociale et Solidaire pour les élus de Caen la mer</p>	
<p><u>Objectif(s) de formation :</u> Donner aux élus de Caen la mer des connaissances de base sur l'Economie Sociale et Solidaire (acteurs, valeurs, nombre de structures concernées, types de structures, types de projets) ; Les sensibiliser à l'ESS en tant que champs porteur de développement économique et territorial.</p>	
<p><u>Contexte de la demande :</u> Faciliter l'apprehension et l'appropriation de l'économie Sociale et Solidaire.</p>	
<p><u>Contenu souhaité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Identification des structures de l'ESS</li><li>➤ Identification des valeurs de l'ESS</li><li>➤ Démonstration du poids économique de l'ESS et de son action sur l'emploi</li><li>➤ Sensibilisation aux valeurs de l'ESS</li><li>➤ Valorisation des champs d'activités de l'ESS et de son fonctionnement économique</li><li>➤ L'ESS et son rapport au territoire notamment à l'emploi créé et l'activité créée non délocalisable</li></ul>	
<p><u>Nombre de jours :</u> ½ journée</p>	<p><u>Lieu de formation :</u> Caen la mer</p>
<p><u>Méthodes pédagogiques souhaitées :</u> Intervenant en plénière ou journée de visites d'entreprises</p>	<p><u>Public ciblé :</u> Elus du développement économique et vice-présidents</p>
<p><u>Calendrier souhaité :</u> Fin 2013</p>	<p><u>Formateurs :</u> Développement économique, CRESS ou ARDES</p>

## Fiche action n° 4

### Mise en réseau

Titre de l'action : Mise en réseau des acteurs de l'ESS

Objectif(s) de l'action : mettre en synergie les acteurs de l'ESS et la collectivité afin de structurer l'ESS sur le territoire et permettre l'émergence de projets.

Contexte de la demande :

Plus que des moyens financiers, la mise en réseau est le chainon manquant pour les entreprises de l'ESS afin de faciliter la rencontre des investisseurs et des acteurs de l'ESS.

Contenu souhaité :

- Organiser des groupes de travail en amont des projets portés par Caen la mer et en soutien de ces mêmes projets
- Animation par Caen la mer de ces groupes de travail dans le temps
- Organiser des groupes de travail structurant du secteur de l'ESS mais aussi par filières : recyclage...en relation avec les services de Caen la mer concernés.
- Soutien sur la création d'un ou deux PTCE
- Participation au groupe de travail sur la mise en place d'indicateurs qualitatifs pour l'ESS (travail de l'ARDESS et de la Région : BDIS)
- Forum ESS
- Rencontres ESS régulières
- Prendre part aux réseaux existants
- Participation au réseau RTES et à ses formations
- Travail en commun avec les autres collectivités

<u>Lieu</u> : Caen la mer	<u>Organisateur</u> : direction du développement économique
<u>Nombre de personnes visées</u> : Acteurs de l'agglomération	<u>Public ciblé</u> : Les acteurs de l'ESS
<u>Calendrier souhaité</u> : Début janvier	<u>Partenaires</u> : CRESS, ARDES, BNA, Caisse des Dépôts...

## Fiche action n° 5

### Aide à l'Entrepreneuriat social

Titre de l'action : entrepreneuriat ESS

Objectif(s) de l'action :

- soutenir les structures existantes qui évoluent dans le champ de l'ESS
- permettre le développement de l'ESS dans une dimension économique viable

Contexte de la demande :

L'aide aux porteurs de projets est primordiale pour décupler l'activité de l'ESS. Caen la mer a un rôle à jouer dans la structuration de ce champ de l'Economie. L'échelle de Caen la mer est en effet pertinente pour donner du poids aux diverses initiatives répertoriées sur le territoire.

Contenu souhaité :

- Identifier et mettre en réseau les structures d'aide à la création d'activité ESS afin de susciter l'émergence de projets locaux
- Mise en place d'une pépinière ESS
- Mise en place d'une plateforme financière à destination des porteurs de projets
- Mise en place d'une formation pour les porteurs de projets sur la création d'activité
- Participation au développement des projets SCIC et des nouvelles coopératives
- Soutien à l'entrepreneuriat des quartiers à partir d'un diagnostic sur les services et activités souhaitables au bien être des populations et dans une démarche d'aide aux projets collectifs (en partenariat avec les actions déjà menées : ex, cité lab)
- Soutien aux actions des SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique)
- Adapter des clauses au sein des marchés publics en complémentarité de l'action conduite dans le cadre de l'Agenda 21 et de la politique en faveur de l'emploi adoptée par la Communauté d'Agglomération

Calendrier souhaité :

Sur 3 ans

Organisateur :

Direction du développement économique

Partenaires :

CRESS, DLA, BNA, Caisse des Dépôts...

Public ciblé : les acteurs de l'ESS

## Fiche action n° 6

### Appel à projets

Titre de l'action : appel à projets

Objectif(s) de l'action : permettre l'émergence de nouveaux projets ESS

Contexte de la demande :

Après un premier appel à projet réussi, un nouvel appel à projets doit être réfléchi.

Ce dernier pourrait être effectué tous les 2 ans. Ainsi le prochain appel à projet n'interviendra qu'en octobre 2013, laissant ainsi le temps aux services de Caen la mer de suivre les porteurs qui ont déjà répondu à ce 1<sup>er</sup> appel à projets (évaluation pour les lauréats, propositions de suivis et d'aides à l'ingénierie pour les candidats refusés)

Contenu souhaité :

- Bilan du premier appel à projets
- Suivi des dossiers du 1<sup>er</sup> appel à projets
- Evolution de l'appel à projets
- Construction de cet appel à projets en amont avec les partenaires
- Simplification de la démarche et des dossiers de réponses

Lieu :

Caen la mer

Organisateur : direction du

développement économique

Nombre de personnes visées :

La population de Caen la mer

Public ciblé :

Les acteurs de l'ESS

Calendrier souhaité :

Lancement en octobre 2013,  
récompenses en février 2014

Partenaires :

CRESS, DLA, BNA, Caisse des  
Dépôts...



---

## **GRANDES ORIENTATIONS EN MATIERE D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)**

---

<b>DEMARCHE ET OBJECTIFS :</b>	<b>4</b>
<b>QU'EST-CE QUE L'ESS POUR CAEN LA MER ?</b>	<b>5</b>
L'ESS POUR LA COLLECTIVITE.....	5
Charte du Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire .....	5
FORMALISATION DES VALEURS, DE LA GOUVERNANCE ET DES DOMAINES DE PREDILECTIONS DU CHAMP.....	6
L'ESS SUR LE TERRITOIRE.....	7
<b>PLAN D'ACTIONS TRIENNAL :</b>	<b>8</b>
POSITIONNEMENT DE CAEN LA MER (FICHE ACTION N° 1):.....	8
COMMUNICATION (FICHE ACTION N° 2) :.....	8
FORMATION (FICHE ACTION N° 3):.....	8
MISE EN RESEAU (FICHE ACTION N° 4):.....	8
ENTREPREUNARIAT SOCIAL (FICHE ACTION N° 5):.....	9
APPEL A PROJETS (FICHE ACTION N° 6):.....	9
<b>POSITIONNEMENT DE CAEN LA MER (FICHE ACTION N° 1) :</b>	<b>10</b>
CONSTRUCTION DANS LE TEMPS D'UNE POLITIQUE DEDIEE A L'ESS :.....	10
LE PLAN TRIENNAL.....	10
MISE EN PLACE D'UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ESS .....	10
SOUTIEN POLITIQUE A L'ESS A TRAVERS L'ACTION GLOBALE DE CAEN LA MER .....	10
ADHESION AU RTES .....	10
CHARTE (FICHE ACTION N°1.1) .....	11
Constitution d'une charte pour Caen la mer.....	11
Création d'un réseau signataire de la charte .....	11
<b>COMMUNICATION (FICHE ACTION N° 2):</b>	<b>12</b>
UTILISATION DES OUTILS DE COMMUNICATION DE CAEN LA MER.....	12
CO-CONSTRUIRE LE CONTENU DE LA COMMUNICATION AVEC LES ACTEURS DE L'ESS .....	12
FAIRE CONNAITRE LES OUTILS ET LES ACTIONS EXISTANTS.....	12
INFORMATION REGULIERE AUX VILLES DE L'AGGLOMERATION.....	12
<b>FORMATION (FICHE ACTION N° 3) :</b>	<b>13</b>
CREATION DE FORMATIONS A DESTINATION DES ELUS ET DES TECHNICIENS EN CO-CONSTRUCTION AVEC LES ACTEURS DE L'ESS .....	13
<b>MISE EN RESEAU (FICHE ACTION N°4):</b>	<b>14</b>
ORGANISER DES GROUPES DE TRAVAIL EN AMONT DES PROJETS PORTES PAR CAEN LA MER ET EN SOUTIEN DE CES MEMES PROJETS AINSI QUE DES GROUPES DE TRAVAIL PAR FILIERES.....	14
ANIMATION PAR CAEN LA MER DE CES GROUPES DE TRAVAIL DANS LE TEMPS .....	14
TRAVAIL SUR LA CREATION D'UN OU DEUX PTCE .....	14
PARTICIPATION AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INDICATEURS QUALITATIFS POUR L'ESS .....	14
FORUM ESS .....	15
RENCONTRES ESS REGULIERES .....	15
PRENDRE PART AUX RESEAUX EXISTANTS AVEC LE RESEAU POUR UNE NOUVELLE MAISON DES SOLIDARITES.....	15
PARTICIPATION AU RESEAU RTES ET A SES FORMATIONS.....	15
TRAVAIL EN COMMUN AVEC LES AUTRES COLLECTIVITES.....	15
<b>ENTREPREUNARIAT (FICHE ACTION N°5) :</b>	<b>16</b>
IDENTIFIER ET METTRE EN RESEAU LES STRUCTURES D'AIDES A LA CREATION D'ACTIVITE ESS AFIN DE SUSCITER L'EMERGENCE DE PROJETS LOCAUX.....	16
MISE EN PLACE D'UNE PEPINIERE ESS .....	16
MISE EN PLACE D'UNE PLATE FORME FINANCIERE A DESTINATION DES PORTEURS DE PROJETS .....	16
MISE EN PLACE D'UNE FORMATION POUR LES PORTEURS DE PROJETS SUR LA CREATION D'ACTIVITE .....	16

PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DES PROJETS SCIC OU DES NOUVELLES FORMES COOPERATIVES .....	16
SOUTIEN A L'ENTREPRENARIAT A PARTIR DES QUARTIERS .....	17
SOUTIEN AUX ACTION DES SIAE (STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE).....	17
ADAPTATION DE CLAUSES SOCIALE AU SIEN DES MARCHES PUBLICS EN COMPLEMENTARITE A L'ACTION CONDUITE DANS LE CADRE DE L'AGENDA 21 ET DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'EMPLOI.....	17
<b>APPELS A PROJETS (FICHE ACTION N°6) : .....</b>	<b>18</b>
BILAN DE L'APPEL A PROJETS .....	18
RECONDUCTION ET EVOLUTION DE L'APPEL A PROJETS.....	18
<b>STRUCTURATION DANS LE TEMPS DES ACTIONS.....</b>	<b>19</b>
COURT TERME COURANT 2013.....	19
MOYEN TERME 2014.....	19
LONG TERME 2015 ET AU-DELA.....	20
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>22</b>
COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE.....	22

## **DEMARCHE ET OBJECTIFS :**

---

Cette année, Caen la mer s'est engagée de manière durable dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

L'appel à projets, voté en mars 2012 et lancé par la suite en mai par le président, sert de « cap » pour une action plus globale dans ce champ. Les réponses reçues ont d'ailleurs fait émerger l'attente suscitée par la communauté d'agglomération.

Pour la première fois, un ministre de l'Economie Sociale et Solidaire a été nommé. Une loi cadre va être discutée puis être opérationnelle d'ici avril 2013 et les emplois d'avenirs seront pour partis liés à l'ESS.

L'enjeu est donc important. Des villes comme Nantes ou Lille, ont amorcé depuis longtemps des démarches dans l'ESS. Et ce, pour l'essentiel, au niveau de leur métropole. Ces collectivités ont su développer par là même leur attractivité et leur surface d'intervention économique. L'ESS est une activité économique locale à échelle humaine. Elle n'échappe donc pas à l'action territoriale et aux collectivités. Mieux, l'ESS se construit avec l'appui de la puissance publique.

**L'objectif stratégique numéro 2 du projet d'agglomération nous conduit à définir un plan d'actions triennal pour l'ESS.**

Pour ce faire, un ensemble d'acteurs de l'ESS ont été mobilisés à travers des rencontres et des entretiens depuis le mois de mars 2012. A la suite de ces entretiens, des groupes de travail, répartis autour de 4 thèmes, ont été constitués. Un comité de pilotage composé d'élus (cf. annexe n° 1) a été réuni. Il est destiné à porter le projet auprès des autres élus communautaires.

Une restitution des travaux des groupes de travail aux élus du comité de pilotage et également à l'ensemble des acteurs ayant participé à un ou plusieurs groupes de travail a été réalisée le 13 juillet 2012. En parallèle de ce travail, des entretiens qualitatifs ont eu lieu avec d'autres acteurs que ceux participants à ces groupes de travail. Les élus sensibilisés aux problématiques de l'ESS ainsi que les services de Caen la mer concernés par ce champ (politique de la ville/emploi, développement durable) ont été associés par la suite. Il s'agissait désormais de finaliser et de compléter le plan d'orientation et le plan d'actions à destination du conseil communautaire.

Grâce à ce travail, il est désormais possible de disposer d'une vue plus large de l'ESS et d'amorcer ce programme **dans la logique ambitieuse de la co-construction**.

Avec la vision des acteurs, il reste désormais à porter le plan d'actions propre aux logiques de Caen la mer et aux besoins du territoire. L'ESS répondra alors à deux logiques fortes :

- *développer l'économie au sens large sous un nouvel angle et avec une forte innovation sociale*
- *renforcer localement l'emploi de qualité et l'activité économique.*

# QU'EST-CE QUE L'ESS POUR CAEN LA MER ?

---

## L'ESS POUR LA COLLECTIVITE

---

L'économie sociale et solidaire repose sur deux principes :

- l'héritage de l'économie sociale qui est basé sur les statuts des entreprises concernées,
- celui de l'économie solidaire qui repose sur des valeurs.

Il s'agit ici d'éclairer ce que sera cette économie sociale et solidaire pour la communauté d'agglomération.

**Il s'agira donc pour Caen la mer de se référer en préalable à la charte du RTES (Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire) à laquelle elle a adhéré.**

---

### CHARTE DU RESEAU DES TERRITOIRES POUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE

---

**De nombreux élus locaux cherchent à engager leur territoire dans une démarche de développement durable, qui mobilise les ressources locales et mette en avant les dimensions sociales et humaines de l'économie. Il s'agit notamment pour eux de lutter contre toutes les discriminations et de placer la personne au cœur de l'économie.**

L'engouement pour ce projet politique s'est notamment traduit à l'issue des élections municipales de 2001 par la désignation, dans plusieurs centaines de collectivités territoriales, d'élus délégués à l'économie solidaire.

De nombreux projets d'économie solidaire sont en effet portés ou soutenus par des collectivités. Ces dynamiques se caractérisent par leur diversité. Pourtant, qu'ils se réclament de l'économie solidaire, de l'économie sociale ou du tiers-secteur, les promoteurs de ces actions partagent un socle de valeurs communes.

**Vers un développement durable par une économie :**

- au service de l'humain et du lien social : les initiatives de l'économie solidaire ne recherchent pas le profit mais privilégiennent l'utilité sociale ; en ce sens elles interrogent la définition même de la notion de richesse ;
- au service des solidarités entre individus d'un territoire, entre territoires (au niveau régional, national ou international), entre activités et avec les générations futures ;
- au service d'un développement qui favorise la coopération et l'action citoyenne ;
- au service de la qualité de la vie pour tous et la préservation des ressources naturelles.

**Un développement des territoires fondé sur :**

- le partenariat au niveau local (élus – Etat – acteurs socio-économiques) ;
- la participation citoyenne (entreprendre ensemble) et les pratiques démocratiques ;
- l'hybridation des ressources (public/privé, marchand/non marchand, monétaire/non monétaire) ;
- la mise en réseau des expériences locales, nationales et internationales.

**Parmi les champs d'action :**

- création et développement d'activités, finances solidaires ; développement de la démocratie participative ; démocratie locale et éducation populaire ; services aux

personnes ; commerce équitable, achat éthique ; coopération internationale; protection de l'environnement, de la santé, des ressources naturelles.

**Sur la base de ce projet politique, des élus locaux ont manifesté le besoin d'une coordination au plan national.**

**Le Réseau des Territoires de l'Economie Solidaire se propose d'être le lieu de rencontre des collectivités engagées dans une démarche d'économie solidaire.**

## FORMALISATION DES VALEURS, DE LA GOUVERNANCE ET DES DOMAINES DE PREDILECTIONS DU CHAMP.

---

Gouvernance : Il s'agit ici de décrire les modes de gouvernances qui définissent pour l'agglomération les entreprises de l'ESS :

- **Un homme = une voix**
- **Société de personnes**
- **Volonté politique de faire avancer le projet**
- **Un fonctionnement démocratique**
- **Un fonctionnement participatif**
- **Partager les responsabilités**
- **Transparence**
- **Structure à taille humaine**

Valeurs : les valeurs intégrées à l'ESS et les valeurs inhérentes à l'ESS pour Caen la mer sont :

- **Solidarité** : réciprocité, équité, accessibilité, responsabilité
- **Epanouissement** : des parties prenantes, des acteurs
- **Convivialité et partage** : richesse non monétaire, liens sociaux
- **Démocratie** : transparence, responsabilités partagées
- **Coopération territoriale** : absence de concurrence dans l'intention, mutualisation
- **Partir d'un besoin sur le territoire pour amener un projet**
- **Respect de l'environnement**
- **Non lucrativité personnelle ou lucrativité limitée**
- **Echelle raisonnée des salaires**
- **alternative à l'économie marchande**
- **Construction collective et partagée**

Le champ d'activité : il s'agit de s'interroger sur les domaines de préditions de l'ESS. Deux réponses sont possibles pour Caen la mer :

**Tout domaine d'activités avec les caractéristiques de :**

- Respectueux de l'environnement
- lucrativité limitée
- échelle raisonnée des salaires
- prise de relais des insuffisances des entreprises traditionnelles
- être une alternative aux activités des entreprises « classiques »

OU

→ **Toute initiative en lien avec les besoins existants et exprimés sur le territoire, qui présente une utilité sociale et environnementale, dans le respect des valeurs de l'ESS.**

## L'ESS SUR LE TERRITOIRE

---

<b>ESS (Associations+co opératives+mutu elles+fondations)</b>	<b>Nombre d'établisseme nts employeurs</b>	<b>Effectifs au 31/12/2007</b>	<b>ETP sur l'année 2007</b>	<b>Masse salariale brute distribuée en euros</b>
Caen la mer	1 574	17 816	15 450	453 millions
Part de Caen la Mer dans l'ensemble de la Région Basse-Normandie	30%	31%	32%	37%

Sur Caen la mer, près de 18 000 personnes (17 816) travaillent dans des établissements de l'ESS. Ces emplois pèsent pour 12% dans les effectifs salariés de l'agglomération. Avec 1 574 établissements employeurs, l'ESS pèse pour 16% des établissements employeurs présents sur le territoire de l'agglomération en 2007. Caen la mer représente 30% des établissements employeurs et des salariés de l'ESS de la région Basse- Normandie.

<b>Structuration de l'économie à l'échelle de Caen la Mer CA Caen la Mer</b>	<b>Hors ESS- Privé</b>	<b>Hors ESS-Public</b>	<b>ESS</b>
Nombre d'établissements employeurs	7 591	673	1 574
Effectifs au 31/12/2007	93 774	35 250	17 816
ETP sur l'année	82 240	31 919	15450
Masse salariale brute distribuée	2 219 millions €	909 millions €	453 millions €

**L'ESS représente donc un poids important de l'économie locale et de l'emploi créé.** Sur l'emploi, l'ESS enregistre la croissance d'emplois la plus importante comparativement aux autres types d'activités.

## **PLAN D'ACTIONS TRIENNAL :**

---

### **POSITIONNEMENT DE CAEN LA MER (FICHE ACTION N° 1):**

---

- Construction dans le temps d'une politique dédiée à l'ESS : le plan triennal
- Mise en place d'un interlocuteur unique pour l'ESS
- Soutien politique à l'ESS à travers l'action globale de Caen la mer
- Adhésion au RTES
- Charte (fiche action n°1.1):
  - Constitution d'une charte pour Caen la mer
  - Création d'un réseau signataire de la charte

### **COMMUNICATION (FICHE ACTION N° 2) :**

---

- Utilisation des outils de communication de Caen la mer
- Co-construire de contenu de communication avec les acteurs de l'ESS
- Faire connaître les outils et les actions existants
- Information régulière aux villes de l'agglomération

### **FORMATION (FICHE ACTION N° 3):**

---

- Création de formations à destination des élus et des techniciens en co-construction avec les acteurs de l'ESS

### **MISE EN RESEAU (FICHE ACTION N° 4):**

---

- Organiser des groupes de travail en amont des projets portés par Caen la mer et en soutien de ces mêmes projets
- Animation par Caen la mer de ces groupes de travail dans le temps
- Organiser des groupes de travail structurant du secteur de l'ESS mais aussi par filières : recyclage.... (en relation avec les services de Caen la mer concernés)
- Travail sur la création d'un ou deux PTCE
- Participation au groupe de travail sur les indicateurs qualitatifs pour l'ESS
- Forum ESS
- Rencontres ESS régulières
- Prendre part aux réseaux existants
- Participation au réseau RTES et à ces formations
- Travail en commun avec les autres collectivités

---

## ENTREPREUNARIAT SOCIAL (FICHE ACTION N° 5):

---

- Susciter l'émergence de projets locaux
- Mise en place d'une pépinière ESS
- Mise en place d'une plateforme financière à destination des porteurs de projets
- Mise en place d'une formation pour les porteurs de projets sur la création d'activité
- Participation au développement des projets SCIC ou des nouvelles formes coopératives
- Soutien à l'entreprenariat à partir des quartiers
- Soutien à l'action des SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique)
- Adaptation de clauses dans des marchés publics en complémentarité à l'action conduite dans le cadre de l'Agenda 21 et de la politique en faveur de l'emploi inaugurée par la Communauté d'Agglomération

---

## APPEL A PROJETS (FICHE ACTION N° 6):

---

- Bilan de l'appel à projets
- Reconductio et évolution de l'appel à projets

## **POSITIONNEMENT DE CAEN LA MER (FICHE ACTION N° 1) :**

---

La première étape d'une action structurée et durable sur l'ESS est que Caen la mer affiche une volonté d'investir ce champ dans le temps. Ce plan d'actions doit nécessairement commencer par un certain nombre d'actions de positionnement à entreprendre afin de donner un signal clair et de pouvoir être prêt à agir sur l'ESS.

### **CONSTRUCTION DANS LE TEMPS D'UNE POLITIQUE DEDIEE A L'ESS :**

#### **LE PLAN TRIENNAL**

---

Caen la mer doit inscrire son action dans le temps pour peser durablement sur l'ESS. C'est l'objectif de ce plan triennal. Une action non concertée et sur une durée limitée aurait une influence mineure sur le développement économique local.

Aujourd'hui, l'ESS a, pour la 1<sup>ère</sup> fois un ministre dédié. L'ESS va donc disposer au niveau national de moyens et de redéploiement de dispositifs (comme les emplois d'avenirs).

Les objectifs associés seront :

- **Permettre le développement local de l'ESS à l'échelle de l'agglomération**
- **Faire connaître, aux acteurs, Caen la mer comme un interlocuteur central de cette économie**
- **Développer l'activité économique locale, en expansion partout en France et faire résider l'emploi dans l'agglomération**
- **Innover dans l'action économique**
- **Permettre une activité économique en croissance sur l'agglomération**
- **Développer de l'innovation sociale et économique**

### **MISE EN PLACE D'UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ESS**

---

Il s'agit de donner de la visibilité à l'action de Caen la mer en donnant aux acteurs de l'ESS un interlocuteur unique qui leur évite d'aller de services en services. C'est à cet interlocuteur ensuite que revient la tache de s'adresser aux différents services. La lisibilité est un facteur important.

La mise en place d'un interlocuteur unique suppose dans un premier temps d'identifier le service concerné, à savoir le développement économique. Pour autant, des réunions transversales et régulières devront alors être organisés notamment entre les services et les élus chargés de l'emploi et du développement durable. Cette première action de fonctionnement interne est indispensable pour une meilleure lisibilité de l'action entreprise.

### **SOUTIEN POLITIQUE A L'ESS A TRAVERS L'ACTION GLOBALE DE CAEN LA MER**

---

L'ESS doit être une composante de l'action de Caen la mer. Pour cela, des formations seront mises en place et une transversalité sera recherchée. Caen la mer pourra par ailleurs associer le plus souvent aux marchés publics les entreprises du secteur et faire appels à ces structures aussi pour le fonctionnement même de la collectivité.

### **ADHESION AU RTES**

---

L'adhésion au RTES, voté lors du bureau communautaire de juillet 2012 pour l'année 2013, permettra à Caen la mer de bénéficier de l'expérience des autres territoires et des

formations associés. C'est aussi un référentiel pour le plan d'actions permettant de se glisser dans les pas de métropoles comme Nantes et Lille.

## CHARTE (FICHE ACTION N°1.1)

---

L'agglomération ne se limitera pas à la question des statuts pour les entreprises de l'ESS. Une charte, donnant un certain nombre de garanties à Caen la mer sur l'entreprise aidée, paraît être un préalable nécessaire, à l'image du label en réflexion au niveau du ministère de l'ESS.

---

### CONSTITUTION D'UNE CHARTE POUR CAEN LA MER

---

Se basant sur la charte du RTE, un groupe de travail doit être constitué avec pour objectif de mener une réflexion sur la constitution d'une charte pour Caen la mer et sur le cadre de son utilisation potentielle.

Une **charte peut avoir un caractère excluant**. Afin d'éviter un tel effet, il est nécessaire qu'elle ait un contour large. **Cette charte peut être un outil de communication intéressant, à la fois pour les acteurs y adhérent, mais également pour les institutions**. C'est un **affichage de la volonté de la collectivité** et un outil de diffusion des valeurs. La collectivité peut ainsi s'engager à travers une charte à soutenir les initiatives solidaires au-delà du seul aspect financier. Elle aussi est un outil d'aide à la décision des élus. Elle peut servir aux techniciens dans l'instruction de dossiers liés à l'ESS. Au-delà de l'écriture d'une charte, il faut animer le programme de l'ESS. Cependant, si la charte engage la collectivité, elle doit également engager les acteurs. **C'est un préalable à l'action commune et donc à un engagement qui doit être mutuel**.

Il faut aussi se servir de ce travail pour montrer que l'ESS concerne tous les domaines d'activités. Le préambule de la charte de Caen la mer pourrait indiquer que la collectivité se reconnaît dans la charte du RTE.

Elle pourrait préciser et engager la collectivité en ce qui concerne la politique d'achat de Caen la mer qui inclurait l'ESS.

Observons que l'action possible de Caen la mer au regard de ses compétences, est le type d'engagement vis-à-vis de l'ESS qu'elle peut prendre notamment en regardant tels ou tels secteurs. La charte doit servir de base pour évaluer les actions entreprises avec les acteurs car cette évaluation doit être collégiale. **Il faut qu'elle donne un cap et un axe politique d'action de la collectivité dans l'ESS**.

---

### CREATION D'UN RESEAU SIGNATAIRE DE LA CHARTE

---

Il faudra proposer à l'ensemble des entreprises de l'ESS travaillant avec Caen la mer, ou par exemple répondant à l'appel à projets de Caen la mer, de signer cette charte. L'exemplarité de ces premiers signataires permettra la diffusion et d'agrégner autour de la collectivité un nombre important d'acteurs du secteur.

## COMMUNICATION (FICHE ACTION N° 2):

---

La communication est un élément indispensable pour agir dans l'ESS. Ce secteur manque cruellement de publicité et de reconnaissance. Des entreprises de l'ESS réussissent sans même que personne sache que cette entreprise appartient à ce secteur. C'est donc un axe d'action important dans le futur plan d'actions élaboré.

### UTILISATION DES OUTILS DE COMMUNICATION DE CAEN LA MER

---

La communication sera axée autour de 2 principes :

- Faire connaître l'ESS, ses principes ainsi que l'action de Caen la mer
- Faire connaître les entreprises de l'ESS installés sur le territoire de l'agglomération

Pour cela, des outils doivent être utilisés :

- Le site internet de Caen la mer et dans un second temps le portail économique
- Le magazine de Caen la mer avec une rubrique dédiée à chaque numéro

### CO-CONSTRUIRE LE CONTENU DE LA COMMUNICATION AVEC LES ACTEURS DE L'ESS

---

Un comité de rédaction et de communication, destiné à se réunir régulièrement, peut être constitué afin de faire émerger les projets innovants du territoire. Pour cela, les acteurs « institutionnels » de l'ESS doivent être au maximum associés.

### FAIRE CONNAITRE LES OUTILS ET LES ACTIONS EXISTANTS

---

Les outils existants, comme le portail emploi de la CRESS, pourront faire l'objet d'une communication et d'un relais de Caen la mer à travers par exemple le site internet (lien vers ces portails, liens vers les structures).

Le mois de l'ESS, initiative portée par la CRESS, pourrait être soutenu annuellement par une participation aux événements et à la communication.

D'autre part, une plaquette explicative complète, rappelant l'action de Caen la mer sur l'ESS, les structures à contacter pour les porteurs de projets et les services de l'agglomération aiderait à donner une visibilité au secteur tant au sein de la collectivité qu'à l'extérieur.

### INFORMATION REGULIERE AUX VILLES DE L'AGGLOMERATION

---

Des rencontres régulières avec les maires de l'agglomération ainsi qu'une réunion annuelle avec les élus mobilisés sur la question pourront être constitués afin d'irriguer l'ensemble du territoire et de faire émerger des projets. Cela permettra de dynamiser l'activité de l'ESS.

## **FORMATION (FICHE ACTION N° 3) :**

---

Il semble nécessaire qu'une sensibilisation existe au niveau de l'ESS auprès des élus notamment, mais aussi des techniciens. Les formations de sensibilisations sur l'ESS et des formations plus spécialisées doivent intervenir en amont de l'action durable de Caen la mer sur l'ESS. La formation doit être co-construite. Elle permettra une action concertée et à partir d'éléments de connaissances communs plus larges que celles des seuls initiés.

### **CREATION DE FORMATIONS A DESTINATION DES ELUS ET DES TECHNICIENS EN CO-CONSTRUCTION AVEC LES ACTEURS DE L'ESS**

---

Des formations à destination des élus et des techniciens semblent nécessaires. Le séminaire des cadres peut être l'occasion pour les techniciens. Les formations seraient animées par des techniciens de l'ESS notamment de l'ARDES et de la CRESS.

Dans un second temps, des visites de terrain peuvent être envisagées.

Le service formation prendra en charge ces formations et le contenu serait présenté par les deux structures formatrices après un travail commun avec la Direction du développement économique.

## MISE EN RESEAU (FICHE ACTION N°4):

---

Plus que des moyens financiers, la mise en réseau est le chainon manquant pour les entreprises de l'ESS afin de faciliter la rencontre des investisseurs et des acteurs de l'ESS.

### ORGANISER DES GROUPES DE TRAVAIL EN AMONT DES PROJETS PORTES PAR CAEN LA MER ET EN SOUTIEN DE CES MEMES PROJETS AINSI QUE DES GROUPES DE TRAVAIL PAR FILIERES

---

Il s'agit d'organiser des groupes de travail par thématique, en identifiant une ou deux thématiques comme le recyclage ou la culture, afin de travailler avec les entreprises de l'ESS du secteur. Dans chaque cas, les services et les élus concernés par la thématique pourront être invités ou informés du contenu.

### ANIMATION PAR CAEN LA MER DE CES GROUPES DE TRAVAIL DANS LE TEMPS

---

Il s'agit d'avoir une personne qui s'occupe de l'organisation de l'ensemble des groupes de travail et de l'animation du réseau, tout en tenant des documents de préparation et des comptes rendus réguliers.

### TRAVAIL SUR LA CREATION D'UN OU DEUX PTCE

---

Il existe 25 Pôles territoriaux de coopérations économiques (PTCE) repérés dans un premier cercle avec des formats différents. Un Forum sur les PTCE est en cours de préparation au niveau régional pour la fin d'année en coopération avec la CRESS et l'ARDESS. Parallèlement, une réunion nationale consacrée à ce thème a été organisée le 25 juin 2012.

Il s'agit pour Caen la mer de participer à la réflexion déjà en cours et de mener une étude sur la filière adéquate pour accueillir ce, ou ces, PTCE (recyclage etc...) avec les partenaires (CRESS, ARDES...).

### PARTICIPATION AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INDICATEURS QUALITATIFS POUR L'ESS

---

Des outils de mesures seront à créer pour mesurer l'utilité sociale. Ils sont importants notamment pour deux raisons :

- **Enjeu de reconnaissance** : cela peut conforter le champ de l'ESS en identifiant les plus-values associatives, leur spécificité notamment économique, celles par rapport à l'Etat, celles par rapport au marché.
- **Outil de régulation**
  - **interne** : l'élaboration d'indicateurs d'utilité sociale peut être l'occasion de construire un projet collectif, de réfléchir aux missions, de consolider la cohésion,... Mais cela concerne aussi la collectivité qui peut alors analyser le champ de l'ESS avec des bilans chiffrés de l'action.
  - **externe** : l'approche permet de valoriser l'action générale de l'ESS dans l'économie et dans la société, ainsi que de valoriser l'action de la collectivité par extension (emplois créés etc...).

Un groupe de travail existe déjà avec l'ARDES et la CRESS et d'autres collectivités sur la « BDIS ». Dans un premier temps, il faut se joindre à ce groupe. Une participation financière peut être envisagée mais pourra être prévu dans le cadre du financement de ces structures.

## FORUM ESS

---

**L'idée d'un forum pourrait permettre la rencontre et l'échange entre les acteurs, les institutionnels, les structures qui aident les porteurs de projets et aussi les formateurs sur l'ESS, notamment universitaires.** Cela encouragerait l'échange, la structuration et l'émergence de projets en même temps que l'implication des citoyens. Ce forum pourrait être envisagé à plus long terme et permettre la rencontre, par exemple, des chercheurs d'emplois et (ou) des étudiants.

## RENCONTRES ESS REGULIERES

---

Le but étant de permettre des rencontres régulières entre les acteurs et la collectivité en vue de développer le champ de l'ESS. Ces rencontres pourraient être mensuelles et avoir un cadre large ou thématique. Caen la mer en serait l'acteur institutionnel en tant que tel.

## PRENDRE PART AUX RESEAUX EXISTANTS AVEC LE RESEAU POUR UNE NOUVELLE MAISON DES SOLIDARITES

---

Des groupes de travail concernant la création d'une nouvelle maison des solidarités existent. La question d'un lieu mutualisé est une question récurrente chez les acteurs de l'ESS. Si la création d'un tel lieu est difficilement envisageable pour le moment, participer à ces groupes alors que Caen la mer sera de toute façon sollicité semble adéquat. A l'image des ECOSSOLIES de Nantes, cette réflexion pourrait déboucher sur un meilleur partenariat.

## PARTICIPATION AU RESEAU RTES ET A SES FORMATIONS

---

L'adhésion au RTES va permettre aux techniciens et aux élus de participer aux rencontres et aux formations nationales organisées par le réseau.

## TRAVAIL EN COMMUN AVEC LES AUTRES COLLECTIVITES

---

Il s'agit de réunions régulières, notamment avec la ville de Caen, les communes-membres de l'agglomération qui le souhaiteront, la Région,... pour mutualiser l'information, le partage d'expérience, des compétences. Ainsi, les porteurs de projets seraient mieux à même de mobiliser les différents dispositifs. Ces réunions se dérouleraient entre techniciens dédiés à ces questions.

D'autre part, un parangonnage régional et interrégional offrirait l'occasion de partager des initiatives positives voire de les adapter à notre territoire (cf. Lille, Nantes,...).

## ENTREPREENARIAT (FICHE ACTION N°5) :

---

### IDENTIFIER ET METTRE EN RESEAU LES STRUCTURES D'AIDES A LA CREATION D'ACTIVITE ESS AFIN DE SUSCITER L'EMERGENCE DE PROJETS LOCAUX

---

Avec nos partenaires, la constitution d'un groupe de travail doit être envisagée pour repérer les initiatives locales, les faire connaître... Les structures universitaires peuvent y être associées notamment dans le champ de l'observation de l'ESS (ex : examen des circuits courts,...). Il faut penser alors à un soutien financier à ces partenaires en échange de leur expertise.

### MISE EN PLACE D'UNE PEPINIÈRE ESS

---

Une pépinière d'entreprises ESS pourrait apporter une certaine réponse aux besoins de locaux de plusieurs structures. Elle faciliterait l'émergence d'un véritable réseau ESS. Elle serait une initiative forte de Caen la mer et inédite pour une agglomération de cette taille. Une étude plus fine serait à entreprendre pour dégager les conditions de faisabilité d'une telle pépinière à moyen, voir long terme.

### MISE EN PLACE D'UNE PLATE FORME FINANCIERE A DESTINATION DES PORTEURS DE PROJETS

---

Un guichet unique réunissant les financiers de l'ESS simplifierait la tâche des porteurs de projets. Ce guichet unique pourrait se tenir dans des bureaux de l'agglomération et se réunir tous les 3 mois. **La collectivité deviendrait une passerelle, un intermédiaire, un facilitateur entre les acteurs de l'ESS et le monde économique** dit « classique ».

**Une plateforme d'orientation financière dédiée aux projets d'investissement ESS portée à titre expérimental par Caen la mer** séduit des structures financières comme BNA et la CDC et l'échelle d'une collectivité comme la nôtre semble la plus pertinente pour lancer ce type d'initiatives qui n'existent pas dans la région.

Cette plateforme permettrait de présenter à des investisseurs, financeurs publics ou privés potentiels, des projets ESS.

### MISE EN PLACE D'UNE FORMATION POUR LES PORTEURS DE PROJETS SUR LA CREATION D'ACTIVITE

---

A l'intérieur du service et en partenariat, l'objectif est de réduire le décalage parfois existant sur la création d'activité pour les porteurs de projets. Pour ce faire, une formation pourrait être organisée par le service ou l'Université (couveuse d'entreprises) en direction de ces mêmes porteurs avec l'expertise acquise en interne sur la création d'activité.

### PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DES PROJETS SCIC OU DES NOUVELLES FORMES COOPERATIVES

---

Les collectivités peuvent investir dans les SCIC. Le statut, jusque-là compliqué, a été simplifié récemment. Un groupe de travail sur la participation de Caen la mer à ces SCIC et au développement de ces structures peut être mis en place avant de voir si les opportunités existent. L'autre élément est la création prochaine d'un nouveau statut de coopérative annoncé par le gouvernement.

## **SOUTIEN A L'ENTREPRENARIAT A PARTIR DES QUARTIERS**

---

En concertation avec les institutions compétentes, et avec les communes de l'agglomération, il s'agira d'impulser des initiatives entrepreneuriales dans l'ESS à travers les quartiers et notamment à destination d'un public moins sensibilisé à l'initiative économique.

L'objectif est bien pour l'agglomération une fonction de coordination et de maillage du territoire tout en favorisant l'entreprenariat et l'emploi. Cet objectif doit se concilier avec l'action menée conjointement par l'action Cité Lab du service politique de la ville et la Caisse des Dépôts.

## **SOUTIEN AUX ACTION DES SIAE (STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE)**

---

Caen la mer doit porter son soutien aux SIAE notamment avec la mise en place de clauses, mais aussi par le soutien administratif dans l'année et trouver de nouvelles formes de partenariat.

## **ADAPTATION DE CLAUSES SOCIALE AU SIEN DES MARCHES PUBLICS EN COMPLEMENTARITE A L'ACTION CONDUITE DANS LE CADRE DE L'AGENDA 21 ET DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'EMPLOI**

---

Cette action doit être envisagée en concertation avec les autres services de Caen la mer et dans le respect du droit. Il s'agira dans un premier temps d'un groupe de travail visant à initier puis amplifier la participation d'entreprises de l'ESS aux marchés publics de l'agglomération (ex : critère « circuit court »).

## APPELS A PROJETS (FICHE ACTION N°6) :

---

### BILAN DE L'APPEL A PROJETS

---

Un bilan sur des critères précis de l'appel à projets sera réalisé afin de l'évaluer et de proposer des évolutions. Ce bilan devra être réalisé après chaque appel à projets et en amont du suivant. Des structures, comme le Dispositif local d'accompagnement (DLA), peuvent aider à la détermination des critères d'évaluation. De plus, les structures aidées devront être suivies pour observer et accompagner leurs évolutions.

### RECONDUCTION ET EVOLUTION DE L'APPEL A PROJETS

---

A partir du bilan, l'idée est de reconduire et de faire évoluer l'appel à projets pour lui donner une lisibilité dans le temps tout en l'améliorant. Une temporalité équivalente à un appel à projet tous les deux ans semble adéquate, permettant de faire un bilan, de suivre les structures aidées et de renouveler la possibilité de demande sur ce type d'aides.

Par ailleurs, les partenaires de cet appel à projets peuvent être élargis et surtout associés plus fortement dans la préparation et la contribution financière pour donner une autre ampleur à ce dispositif.

Un appel à projets est un élément déclencheur de l'activité. Il suscite des vocations et aide les porteurs de projets.

## STRUCTURATION DANS LE TEMPS DES ACTIONS

---

Trois types de périodes sont envisagés. Les actions pourraient se dérouler comme suit :

- à court terme courant 2013,
- celles à moyen terme début 2014-2015
- celles à plus long terme 2015 et au-delà.

Toutefois, certaines actions peuvent se retrouver sur plusieurs échéances.

### COURT TERME COURANT 2013

---

- Mettre en place un interlocuteur unique pour l'ESS
- Adhérer au RTES
- Créer des formations à destination des élus et des techniciens en co-construction avec les acteurs de l'ESS
- Utiliser les outils de communication de Caen la mer
- Co-construire le contenu de la communication avec les acteurs de l'ESS
- Aider et travailler avec les structures existantes qui organisent l'ESS
- Effectuer un bilan de l'appel à projets et un suivi des projets
- Faire connaître les outils et les actions existants
- Informer régulièrement les communes membres de l'agglomération
- Aider à l'entreprenariat ESS à partir des quartiers
- Mise en place d'une formation pour les porteurs de projets sur la création d'activité
- Créer des rencontres de l'ESS
- Participer au réseau RTES et à ces formations
- Participer au groupe de travail sur les indicateurs qualitatifs pour l'ESS
- Travailler en commun avec les autres collectivités

### MOYEN TERME 2014

---

- Constituer une charte pour Caen la mer
- Créer un réseau de signataire de la charte
- Reconduire et faire évoluer l'appel à projets
- Travailler sur la création d'un PTCE
- Mettre en place une plate-forme financière à destination des porteurs de projets ESS
- Aider matériellement les porteurs de projets

- Organiser des groupes de travail en amont des projets portés par Caen la mer et en soutien de ces mêmes projets organiser des groupes de travail structurant du secteur de l'ESS
- Animer par Caen la mer des groupes de travail

## LONG TERME 2015 ET AU-DELA

---

- Soutenir l'ESS à travers l'action globale de Caen la mer
- Informer régulièrement les communes-membres de l'agglomération
- Créer un Forum ESS
- Adapter les clauses au sein des marchés publics en complémentarité à l'action conduite dans le cadre de l'Agenda 21 et de la politique en faveur de l'emploi inaugurée par la Communauté d'Agglomération
- Mettre en place une pépinière ESS et susciter l'émergence de projets locaux
- Participer au développement des projets SCIC et des nouvelles formes coopératives
- Porter les jeunes vers les formations ESS et sensibiliser les citoyens

## CONCLUSION

---

Le rapport d'avril 2010 de l'Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire de Basse-Normandie animé par la CRESS soulignait la difficulté sur le territoire de Caen la mer d'articuler les différentes offres d'accompagnement de projets et de financement. Dans cette observation, qui soulignait par ailleurs un manque de communication et une échelle insuffisante dans la constitution des réseaux du secteur de l'ESS, il était déclaré que la collectivité territoriale pouvait jouer un rôle primordial autant que dans l'économie dite « classique ».

Le plan d'actions, qui vient d'être présenté, veut répondre à cette opportunité, à fortiori avec l'appui et le concours des acteurs de l'ESS du territoire qui ont apporté de manière constructive et renouvelée leur connaissance et leur expérience. Qu'ils en soient profondément remerciés.

Mais, l'essentiel est à construire à savoir constituer une **véritable réponse aux besoins de l'ESS** pour un développement harmonieux du territoire conjuguant ainsi notre action avec celle du développement économique habituel de l'agglomération.

A l'exemple d'autres grandes villes, la structuration de l'ESS peut être un déclencheur et le passage à une nouvelle dimension économique en complétant l'arsenal des possibilités de développement.

Ce plan triennal permet de lancer l'action dans le temps tout en ayant un temps préalable de réflexion et en s'engageant à établir régulièrement un bilan sur la politique publique ESS.

**Ce plan répond enfin à la logique ambitieuse, co-construite, de développement innovant d'un territoire** en fonction des ressources dont il dispose afin de pérenniser des activités économiques relevant dans le même temps de nouveaux défis et en attirant de nouveaux entrepreneurs.

---

---

## ANNEXE

---

### COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

- M. Daniel Françoise, vice-président de la commission « Développement économique, recherche et emploi »
- Mme Annie Berger, membre de la commission « Développement économique, recherche et emploi »
- M. Alain Gruenais, vice-président de la commission « Environnement – développement durable »
- M. Fabrice Levigourex, membre de la commission « Développement économique, recherche et emploi »
- M. Christian Pielot, vice-président en charge de l'emploi, membre de la commission « développement économique recherche et emploi »

